



PRÉFET DU LOT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSÉQUENCES DU BREXIT

Cahors, le 9 mars 2021

Délivrance de titres de séjour pour les ressortissants britanniques résidents dans le Lot

Le département du Lot accueille environ 2 000 ressortissants britanniques majeurs qui, n'étant plus ressortissants européens, doivent, à partir de cette année, être munis d'un titre de séjour. C'est l'un des territoires les plus concernés de la région Occitanie et même de France par les conséquences du Brexit en matière de droit au séjour.

Début décembre, a commencé, pour les Britanniques, la délivrance de titres d'entrée, de séjour, d'activité ainsi que de droits sociaux.

À ce jour, 1 891 Britanniques ont déjà déposé leur demande de titre de séjour par la télé-procédure mise en ligne par le ministère de l'Intérieur et qui a ouvert le 19 octobre 2020. **La date limite de dépôt des demandes de délivrance de ce titre fixée au 30 juin 2021 devrait permettre de recueillir toutes les demandes dans les délais impartis.**

L'instruction des demandes des Britanniques est majoritairement dématérialisée et simplifiée. Elle ne nécessite qu'un seul passage en préfecture principalement pour la prise des empreintes digitales et pour fournir une photographie. Cela permet de lancer l'ordre de production du titre qui est envoyé ensuite par La Poste à leur domicile. **Tous les ressortissants britanniques du Lot devraient être munis d'un titre de séjour comme exigé avant le 1^{er} octobre prochain. Environ 500 titres de séjour ont déjà été délivrés. Par ailleurs de nombreuses demandes de naturalisation sont engagées par des Britanniques confirmant leur attachement définitif à la France.**

La préfecture du Lot propose aux journalistes intéressés d'effectuer un reportage sur l'accueil post-Brexit des ressortissants britanniques, sur place.

Pour ce faire, merci de prendre rendez-vous à pref-communication@lot.gouv.fr.

Pôle de la communication
interministérielle de l'État